

## LES PSYCHOLOGUES AUX ORDRES !

Un arrêté, celui du 10 avril 2021, fait injonction aux psychologues d'appliquer dans le cadre des expertises relatives aux troubles « dits » TND, les thérapies désignées « consensuelles » par la HAS. Un projet de loi de création d'un ordre des psychologues émane dans un temps conjoint d'un groupe de parlementaires. Deux propositions pour lesquelles les professionnels concernés n'ont été ni associés, ni consultés !

Est-ce à dire que le contexte de crise sanitaire, anxiogène pour bon nombre de personnes et l'ambiance conséquente obligée de repli sur soi provoquée par les confinements successifs et répétés, d'un affaiblissement des résistances, des revendications et des rebellions, favoriseraient des initiatives d'autorité sous couvert de réponses au mal-être des citoyens ? Des législateurs, des technocrates conseillers au service des décideurs, les politiques eux-mêmes, mais aussi des professionnels du soin et des lobbys d'association de familles utilisent la situation pour continuer à imposer des décisions de normalisation des pratiques soignantes, l'état devenant prescripteur.

La perversité se nichant jusque dans les inversions de discours publics qui cherchent à flatter les professionnels – dévoués que l'on remercie à toute occasion- et à en valoriser l'image, discours repris en écho redondant dans les médias sans trop d'analyse critique – chèque psy pour les étudiants, gratuité de dix séances chez le psychologue -. Alors que dans le même temps s'élaborent ces projets d'une main mise affirmée, d'un plus grand contrôle sur des métiers et des professionnels. La musique ambiante est trompeuse et faite pour distraire, détourner l'attention, les émotions prenant le pas sur les analyses rationnelles en ces temps de repli sur soi, le meilleur moment pour l'action sécuritaire. L'histoire nous l'a enseigné pourtant hélas, mais elle se répète !

Les psychologues aux ordres ! Tel est le sous-texte de l'arrêté du 10 avril et de ce projet de loi d'un cadre ordinal des psychologues. Une mise au pas qui ne dit pas son nom.

Celles et ceux qui sont visés par ces arrêté et projet de loi sont en fait les psychologues cliniciens de la complexité du sujet, comme il y a peu les psychiatres qui se démarquent des courants comportementalistes et neuroscientistes; celles et ceux qui pour accueillir la souffrance de la personne considèrent que celle ou celui qui parle ou ne parle pas, enfant ou adulte, ne peut se résumer à sa présentation première, ne peut être réduit à de seules images IRM, à des évaluations métriques et à des protocoles prédictifs, mais doit être accueilli, regardé et écouté comme un être d'histoires, familiale, langagière, culturelle, sociale dont la part émergée s'articule à celle plus dissimulées des conduites inconscientes. Cette complexité et ce mystère humain qui nous font sujet dans l'universel. Une position éthique de l'autre, expression de revendication de ce qui échappe au contrôle, à tout contrôle, mais avant tout de reconnaissance de l'autre dans sa dignité et son intégrité indivisible.

Ce qui devrait amener les responsables, surtout aujourd'hui, quels qu'ils soient à plus d'écoute, d'humilité, d'humanité et de concertation pour de véritables changements « quoiqu'il en coûte », est ainsi annulé par ces propositions et décisions révélatrices du climat dominant d'une démocratie en panne qui laisse la place aux relents nauséabonds de l'amointrissement des libertés, rappel d'un autre temps, au nom de la sécurité et en cette période de la sécurité sanitaire, cette version présentable de privations des libertés, gage d'un meilleur monde d'après qu'ils disent !

Un des enseignement majeur que nous ont légué les initiateurs de la psychiatrie de secteur, de la pédopsychiatrie et de la psychologie clinique, ces initiateurs qui se revendiquaient d'une conception désaliéniste du soin et de la psychothérapie institutionnelle, était ce devoir d'insoumission à toutes les tentatives et les tentations au nom du savoir de la science, surtout lorsqu'elle se veut efficace et simplifiée, de contrôle du sujet accueilli. Cet arrêté et cet ordre des psychologues sont de la famille de ces tentations, hélas. Alors, avant que d'autres métiers de la relation ne passent au tamis de l'ambiance actuelle, il n'est pas d'autre décision que de retrouver la part de rébellion en chacun de nous et avec d'autres, cette résistance collective créatrice de refus de disparaître.

Dominique Besnard  
Psychologue,